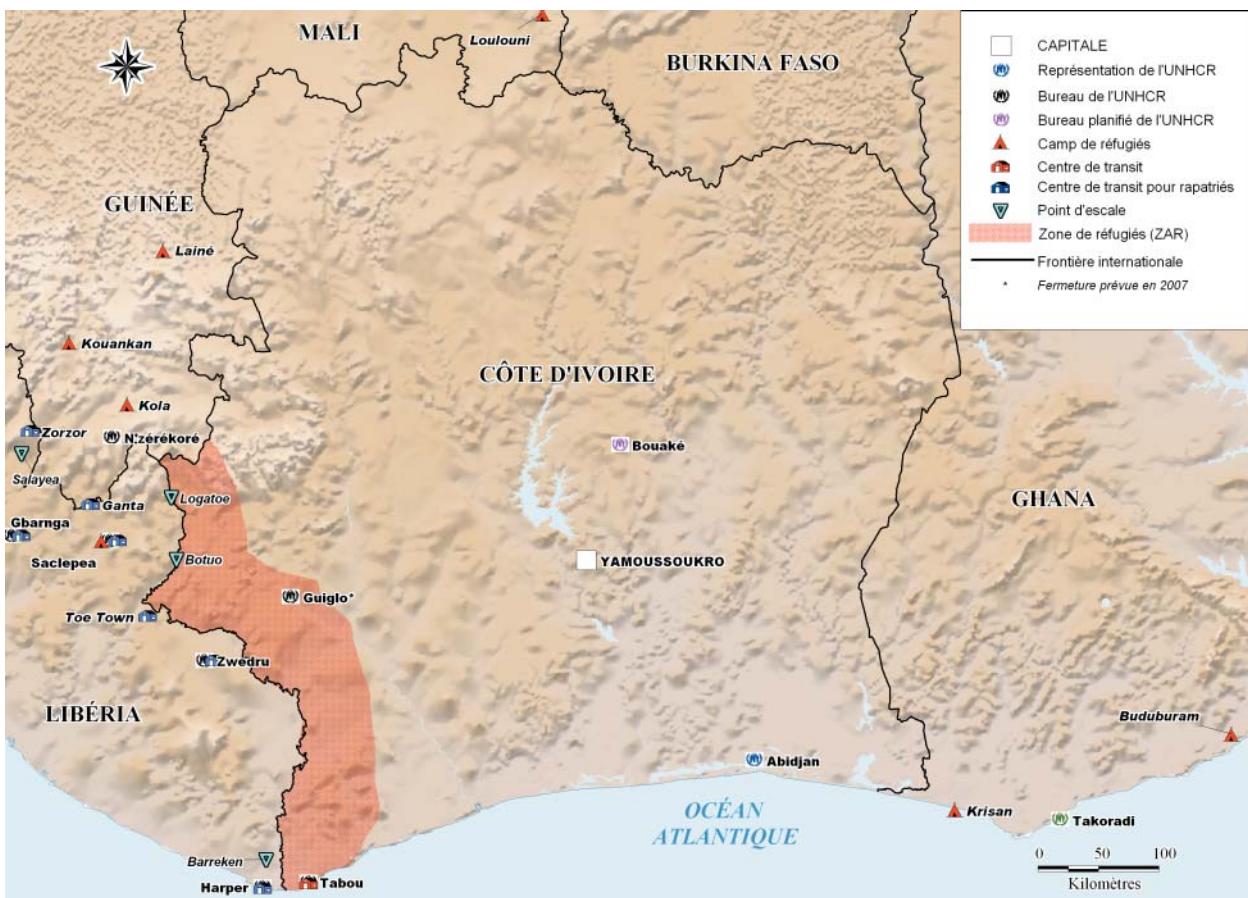


Côte d'Ivoire



Environnement opérationnel

Contexte

La crise politique qui a éclaté en Côte d'Ivoire en 2002 n'a toujours pas été résolue. Les différents accords de paix signés depuis janvier 2003 entre le Gouvernement et les rebelles des Forces Nouvelles sont restés sans effet. Les élections prévues pour le 30 octobre 2005 ont été annulées et reportées au 31 octobre 2006 dans le cadre d'un plan établi par le Groupe de travail international sur la Côte d'Ivoire, placé sous l'égide des Nations Unies. Conformément aux dispositions de la Résolution 1633 (2005) du Conseil de sécurité des Nations Unies, les élections devaient avoir lieu après le désarmement des groupes rebelles et des milices, la détermination de la nationalité de quelque 3,5 millions de personnes et la réunification du pays. Un Premier ministre a été désigné en décembre 2005 en vue de faire progresser le processus de paix.

Cependant, les élections prévues en 2006 ont été à leur tour reportées. La Côte d'Ivoire demeure divisée entre le sud, contrôlé par le Gouvernement, et le nord, aux mains des anciens rebelles. Les forces de maintien de la paix, comprenant des militaires français et des Casques bleus, maintiennent une fragile zone tampon entre les deux parties. L'un des points sensibles est Guiglo, dans l'ouest du pays, où, en janvier 2006, des Casques bleus ont abattu

cinq Ivoiriens en repoussant une attaque lancée contre les locaux des Nations Unies. Le personnel humanitaire et les Casques bleus de l'ONU ont été pris pour cibles par des groupes armés et ont dû être évacués de la zone. Depuis, une partie du personnel des Nations Unies est revenue dans la région, mais la situation dans l'ouest demeure instable.

Le conflit actuel a entraîné le déplacement de quelque 709 000 Ivoiriens dans les régions du centre, du sud et de l'ouest du pays. Bon nombre d'entre eux sont d'anciens réfugiés rapatriés du Libéria et de la Guinée, qui n'ont pas pu atteindre leurs villages d'origine. Dans un climat d'inquiétude grandissante quant aux menaces pesant sur les droits fondamentaux des populations civiles – et plus particulièrement des déplacés internes, un module de protection, placé sous la responsabilité de l'UNHCR, a été constitué en mars 2006.

Au moment de la rédaction du présent Appel, le Conseil de sécurité des Nations Unies, sur la base d'une décision de l'Union africaine (UA), avait adopté la Résolution 1721 (2006) conférant au Premier ministre des pouvoirs élargis pour organiser des élections le 31 octobre 2007.

Besoins

A l'issue d'une série de consultations avec ses principaux partenaires humanitaires, le Gouvernement de la Côte

d'Ivoire et des représentants de la communauté internationale, l'UNHCR s'attachera à assurer une protection internationale et une assistance matérielle aux personnes relevant de sa compétence, y compris aux déplacés internes dans le cadre du module de protection, tout en continuant à rechercher des solutions durables pour les réfugiés.

L'exploitation économique et sexuelle des femmes, l'absence de mécanismes communautaires de protection de l'enfance et les entraves à la liberté de circulation figurent parmi les principaux problèmes de protection. Les conditions d'existence des réfugiés urbains dans les différentes banlieues d'Abidjan ne cessent de se dégrader. Nombre d'entre eux sont incapables de subvenir à leurs besoins les plus élémentaires, notamment en matière de vivres et de logement. La situation de ce groupe extrêmement hétérogène et dispersé, et plus particulièrement des femmes, des enfants et des personnes ayant des besoins particuliers, requiert un travail d'évaluation plus précis. Des solutions alternatives, telle que l'intégration sur place, seront recherchées pour un groupe estimé à 10 000-15 000 réfugiés libériens qui n'opteront pas pour le rapatriement librement consenti.

Total des besoins : 7 013 640 dollars E.-U.
(Ce montant concerne exclusivement le programme annuel. Les besoins financiers pour le programme supplémentaire en faveur des déplacés internes sont en cours de finalisation.)

Objectifs principaux

La stratégie de l'UNHCR en Côte d'Ivoire pour l'année 2007 s'articule autour de deux axes principaux. Il s'agit tout d'abord de répondre aux besoins des réfugiés vivant en zone urbaine et dans les camps, notamment par le rapatriement librement consenti des réfugiés libériens et l'intégration sur place de ceux qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas regagner leur pays. Le second aspect concerne l'assistance à plus de 700 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays (voir l'encadré ci-après).

Objectifs globaux

- Continuer à assurer une protection internationale et une assistance aux réfugiés urbains vivant à Abidjan.

- Continuer à promouvoir le rapatriement librement consenti, dans la sécurité et la dignité, des réfugiés libériens.
- Faciliter l'intégration sur place des réfugiés libériens qui choisissent de rester en Côte d'Ivoire, par des projets de renforcement de l'autosuffisance.
- Prodiguer une aide axée sur la communauté dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement, de la santé et de l'éducation, en accordant une attention particulière à la prévention et à la prise en charge de la violence sexuelle et sexiste.
- Mettre en œuvre des projets de génération de revenus pour promouvoir l'autosuffisance d'environ 22 000 réfugiés.

Cibles prioritaires pour 2007

- Les réfugiés libériens demeurés en Côte d'Ivoire sont intégrés sur place et naturalisés.
- Les lacunes dans les secteurs de l'assainissement, de l'eau, de la santé et de l'éducation sont comblées avec l'aide du Gouvernement, ainsi que d'autres acteurs humanitaires et de développement.
- Deux sites qui accueillaient précédemment des réfugiés à Guiglo et à Tabou sont réhabilités.
- Tous les réfugiés urbains reçoivent une aide.
- Soixante diplômés de l'enseignement secondaire bénéficient d'une aide destinée à faciliter l'obtention de diplômes techniques et professionnels.
- Cent réfugiés obtiennent des prêts grâce à des projets de microcrédits

Stratégie et activités

Réfugiés libériens

Le programme actuel de rapatriement librement consenti des réfugiés libériens sera poursuivi. L'UNHCR fournira une expertise juridique et technique aux autorités locales et centrales, afin de garantir la bonne intégration des réfugiés qui souhaitent rester en Côte d'Ivoire, en conformité avec la législation nationale et les normes internationales.

Chiffres prévisionnels					
Type de population	Origine	Janvier 2007		Décembre 2007	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR
Réfugiés	Libéria	21 620	21 620	8 520	8 520
	Pays divers	1 680	1 680	1 630	1 630
Demandeurs d'asile	Pays divers	750	100	750	100
Déplacés internes ¹		709 380	709 380	709 380	709 380
Total		733 430	732 780	720 280	719 360

¹ Ce chiffre concerne exclusivement les personnes déplacées dans la région sud du pays.



En prévision du rapatriement et de l'intégration sur place, l'UNHCR a dispensé des formations techniques dans un centre situé au camp de Nicla, qui doit bientôt fermer ses portes. *UNHCR / S.Kpandji*

La fermeture du camp de Nicla dans l'ouest de la Côte d'Ivoire étant prévue pour décembre 2006, l'UNHCR collaborera avec le Gouvernement pour assurer la réinstallation dans les villages avoisinants du groupe de réfugiés restant. L'Organisation continuera à prodiguer une assistance axée sur la communauté dans les villages accueillant des réfugiés jusqu'à la fin du premier semestre 2007.

L'UNHCR aidera également le Gouvernement de Côte d'Ivoire à réhabiliter les zones affectées par la présence des réfugiés et à rénover les infrastructures de base afin de faciliter l'intégration sur place. Par ailleurs, le Gouvernement recevra un soutien dans la recherche de solutions de transition ainsi qu'à long terme en mobilisant les institutions des Nations Unies et les autres acteurs humanitaires. L'UNHCR appuiera des initiatives de promotion de l'autosuffisance et encouragera fortement l'inclusion des réfugiés dans les programmes nationaux. Dans certains cas, la réinstallation sera utilisée à des fins de protection.

Rapatriés ivoiriens

Bien que la situation actuelle en Côte d'Ivoire ne soit pas propice au retour, un nombre non négligeable de réfugiés ivoiriens ont regagné le pays et ont grossi les rangs de la population déplacée à l'intérieur du pays. L'UNHCR fournira aux réfugiés ivoiriens des informations sur leur pays d'origine dans leurs pays d'asile et se préparera à accueillir tous ceux rentrant spontanément.

Réfugiés d'autres nationalités

Malgré la dégradation de la situation en Côte d'Ivoire, très peu de réfugiés vivant en zone urbaine ont opté pour un retour dans leur pays d'origine. Les groupes demeurant dans le pays continueront à bénéficier d'une protection et d'une aide matérielle de base.

En collaboration avec celui de Conakry, le bureau de l'UNHCR en Côte d'Ivoire suit avec attention l'évolution de

Déplacés internes

En coopération avec les instances gouvernementales et d'autres partenaires, un plan global a été élaboré pour répondre aux besoins de protection de plus de 700 000 déplacés internes. La protection des femmes, des enfants et des personnes ayant des besoins spéciaux figure toujours au premier plan des priorités. La plupart, si ce n'est la totalité, des déplacés internes ne seront pas en mesure de regagner leurs régions d'origine dans un avenir proche. Aussi devront-ils bénéficier d'une protection et d'une assistance sur leur lieu de résidence actuel.

La stratégie interinstitutions consiste à fournir une aide à court terme tout en cherchant à répondre à long terme aux besoins des déplacés internes. Dans un premier temps, l'UNHCR entreprendra d'évaluer, avec un maximum de précision, le nombre de déplacés dans le nord du pays. Il aidera également les autorités nationales à renforcer leur capacité à gérer la question des personnes déplacées.

À plus long terme, la stratégie vise à s'assurer du bon déroulement du retour librement consenti, dans la sécurité et dans la dignité, des déplacés internes dans leurs régions d'origine, en continuant à tenter d'identifier des solutions pour garantir une réintégration viable. L'UNHCR offrira également une aide aux déplacés pour leur permettre de récupérer les biens qu'ils possédaient en toute légalité avant leur départ forcé et veillera à ce qu'ils bénéficient des droits fondamentaux, tels que l'accès aux services publics, la liberté de circulation, la reconnaissance de la citoyenneté ivoirienne ou la régularisation de leur statut d'étranger ainsi que l'obtention de papiers d'identité.

Les principaux objectifs stratégiques du programme de l'UNHCR en faveur des déplacés internes sont les suivants :

- Promouvoir les *Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays*.
- Contribuer au développement de conditions propices au retour des déplacés dans leurs régions d'origine.
- En collaboration avec le Gouvernement, élaborer un plan d'intervention global pour veiller à ce que les atteintes aux droits de l'homme, notamment aux droits relatifs à la propriété, soient rapportées et à ce que les mesures nécessaires soient prises pour y remédier.
- Plaidoyer pour une réponse adéquate de la communauté humanitaire aux besoins d'assistance des déplacés internes, pendant leur déplacement et après leur retour dans leurs régions d'origine.

la situation en Guinée, toujours en proie à l'instabilité. Le plan d'urgence actuel envisage un éventuel afflux de plusieurs milliers de ressortissants guinéens vers le nord-ouest de la Côte d'Ivoire, une région difficilement accessible.

Contraintes

L'insécurité demeure une préoccupation majeure et continue d'affecter les opérations de l'UNHCR, en particulier dans l'ouest du pays, qui est une zone d'activité des milices et de divers groupes armés. Dans le même temps, les insuffisances de la législation d'asile rendent la protection des réfugiés urbains de plus en plus difficile.

Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des groupes de rebelles et des milices, ainsi que le processus d'enregistrement et de délivrance de cartes d'identité, qui devaient avoir lieu avant les élections présidentielles, n'ont pas encore débuté.

Organisation et mise en œuvre

Présence de l'UNHCR

Nombre de bureaux	4
Effectif total	92
Fonctionnaires internationaux	17
Fonctionnaires nationaux	69
VNU	3
JEA	3

Coordination

L'UNHCR coordonne ses interventions humanitaires avec le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Solidarité et des Victimes de guerre, différentes ONG et des partenaires de la société civile. Le module de protection des déplacés internes regroupe l'UNICEF, l'OCHA, le FNUAP, l'OIM, IRC et CARE. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), SCF-RU et SCF-Suède sont également partenaires. Avant même la mise en place du module de protection, l'UNHCR était à la tête d'une initiative interinstitutions qui a abouti à des propositions de financement pour le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF), récemment constitué.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Partenaires gouvernementaux : ministère des Affaires étrangères, ministère de la Solidarité et des Victimes de guerre, Service d'aide et d'assistance aux réfugiés et apatrides.

ONG : Afrique Solidarité Assistance, Association de soutien à l'autopromotion sanitaire urbaine, Caritas, Comité international de secours, *Search For Common Ground*.

Autres : *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit*.

Partenaires opérationnels

Partenaires gouvernementaux : préfectures de Tabou et de Guiglo.

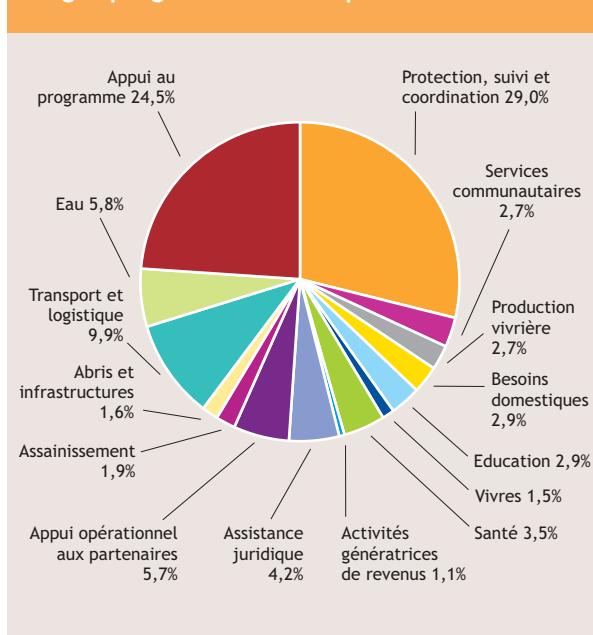
ONG : CARE, Comité international de secours, Conseil danois pour les réfugiés, Conseil norvégien pour les réfugiés, *Save the Children Fund* (R.-U., Suède).

Autres : FNUAP, OCHA, OIM, OMS, ONUCI, UNICEF.

Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	Budget-programme annuel	
	2006	2007
Protection, suivi et coordination	2 808 360	1 932 891
Abris et infrastructures	150 900	100 000
Activités génératrices de revenus	110 762	0
Appui opérationnel (aux partenaires)	547 200	293 750
Assainissement	181 247	106 250
Assistance juridique	405 792	293 750
Besoins domestiques	279 783	110 000
Eau	565 895	168 750
Education	281 940	462 500
Production vivrière	261 663	131 250
Santé	336 836	280 000
Services communautaires	266 235	267 500
Sylviculture	0	110 000
Transport et logistique	962 335	575 000
Vivres	149 409	101 250
Total des opérations	7 308 357	4 932 891
Appui au programme	2 374 456	2 080 749
Total	9 682 813	7 013 640

Budget-programme annuel par secteur en 2006



Budget-programme annuel par secteur en 2007

